

# EXTRAIT

## du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 25 septembre 2008

PRESIDENCE : Madame Heidi ARNI

### LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

— Après étude du **préavis municipal no 31/2008** qui nous propose l' :

#### **Adoption du règlement de la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires**

— Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour

— Après lecture du rapport de la commission ad hoc qui recommande :

- **d'adopter le règlement portant sur la taxe régionale de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires**

— et celui de la commission de gestion qui nous propose l'**amendement suivant** :

- **En cas de recours un émolument de Frs 150.- est perçu. Il est remboursé si le recourant obtient gain de cause.**

**L'assemblée décide de procéder au vote de l'amendement qui est :**

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Ensuite l'assemblée procède au vote du préavis au complet, y compris l'amendement, qui est accepté par :**

**27 OUI - 1 NON**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 25 septembre 2008

La Présidente :  
Heidi Arni

La Secrétaire :  
Yvette Freléchoux